
LES ÉTATS GÉNÉRAUX

JUIN 2019

DES RADIOS
ASSOCIATIVES

Livre blanc

230 radios associatives

présentes ou représentées par ...

13 fédérations

se sont réunies à l'ESJ

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU JOURNALISME

à Paris les 13 et 14 juin 2019
pour élaborer ce livre blanc

Libres paroles, partages d'expériences,
démocratie participative...

La CNRA tient compte de toutes les spécificités et
de la grande diversité de l'ensemble des radios
associatives.

Les radios associatives dans le paysage radiophonique de demain

Les décisions gouvernementales récentes impactent fortement le présent des radios associatives. Elles engagent vers un avenir assombri, soumis à de multiples interrogations et une remise en cause de leur existence.

Malgré tout, elles continuent à faire face et ont su s'adapter.

La loi NOTRe, en redistribuant les compétences entre les collectivités a eu globalement un effet négatif sur les financements des radios associatives par les collectivités locales.

La baisse importante des aides à l'emploi, la refonte en cours des accords de branche et de la formation professionnelle nous obligent à revoir complètement notre gestion des ressources humaines.

Le déploiement du DAB+ jette le trouble chez les acteurs historiques que sont les radios associatives, va-t-on vers une extinction de la FM ? Comment les radios rurales et périurbaines vont-elles pouvoir s'approprier ce nouveau mode de diffusion alors que les cartes d'allotissement publiées jusqu'à ce jour par le CSA ne prennent absolument pas en compte leurs réalités de territoire ? Comment nos modèles économiques vont-ils pouvoir supporter la double diffusion ?

Enfin, les habitudes des auditeurs changent, de nouvelles pratiques voient le jour, une opportunité à saisir pour les radios associatives qui ont toujours fait preuve de créativité et d'innovation. Mais là encore, comment financer ces nouvelles activités ? Faut-il repenser les dispositifs de financement actuels pour prendre en compte la transition digitale ?

Autant de questions auxquelles il nous faut répondre pour envisager notre avenir dans la sérénité.

La prochaine loi sur l'audiovisuel peut en partie répondre à un certain nombre de nos interrogations.

Ce livre blanc vise à jeter les bases des discussions que nous souhaitons mener avec tous les acteurs du secteur.

Il est temps de faire le point sur notre secteur.

Le fonds de soutien à l'expression radiophonique

pour préserver la communication sociale de proximité et la liberté d'expression

Les radios associatives créent du lien social.

Ces derniers mois, la France a connu des mouvements de colère et d'indignation face à un mépris trop souvent ressenti envers la citoyenneté et les spécificités territoriales.

Les radios associatives, de par leur mission de communication sociale de proximité, ont largement contribué au Grand Débat souhaité par le Président de la République.

Des radios de terrain ont participé à l'enrichissement des discussions en offrant des espaces de dialogues et d'échanges, en assurant leurs missions citoyennes afin de favoriser une cohésion sociale indispensable.

Nos médias associatifs sont synonymes de liberté, de proximité, d'entraide, de lien social, d'écoute, de la singularité d'autrui. Des valeurs qui sont le vecteur d'un engagement fort pour nos citoyens et leurs lieux de vie. Les radios associatives sont aussi des professionnelles de la débrouille, du bénévolat, de l'humilité. Ce qui les rend plus proches de ceux qui les écoutent habitués eux aussi à faire avec les moyens du bord, le système D et la solidarité.

Les radios associatives participent activement au développement et à la vie des territoires.

Loin d'être en concurrence avec le service public, les radios associatives remplissent d'une manière différente une mission de service public. Comme on peut le constater à la lecture des dossiers qu'elles déposent au Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique, les radios associatives sont les partenaires naturels de tous les acteurs des territoires : les établissements culturels, les établissements d'enseignement de tout niveau, les structures d'insertion, les institutions qui luttent contre toutes les discriminations, les collectivités territoriales, les acteurs sociaux et économiques, les défenseurs de l'environnement...

Comment garantir, préserver la liberté d'expression sur les radios associatives ?

Pour bénéficier de l'adhésion et de la confiance de nos concitoyens, les radios associatives doivent être reconnues comme libres et indépendantes.

Comment assurons-nous notre mission d'information du public avec peu de moyens ? La première expression de notre liberté réside dans notre diversité : cette diversité des radios associatives est l'illustration qu'il est possible de vivre librement

ensemble, dans un pays laïc traversé par les tensions identitaires et les tentations populistes. Nos radios sont urbaines et péri-urbaines, implantées dans des quartiers. Elles sont rurales et en zones de montagne, au plus proche de leur territoire, elles peuvent être d'inspiration religieuse, toutes œuvrent pour le vivre ensemble. Elles sont impliquées dans des établissements scolaires ou des centres socio-culturels et participent à l'éducation des futurs citoyens, elles sont animées par un projet associatif innovant au service de la création et de la promotion de la culture... Il y a liberté d'expression parce qu'il y a diversité des expériences des radios associatives sur différents territoires : aucune radio ne se ressemble. La liberté d'expression est préservée sur les radios associatives parce que c'est l'essence même de la création des radios libres. Cependant, l'indépendance éditoriale des radios associatives peut être menacée par des conditions d'attribution des subventions. En effet, celles-ci prennent de plus en plus la forme d'appels à projet et contraignent par conséquent les radios associatives à se faire le relais des politiques publiques, sans exercer de regards critiques à leur encontre.

La subvention d'exploitation du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique est en premier lieu garante de la liberté d'expression.

La CNRA demande

Concernant la loi sur l'audiovisuel

Que les missions de Communication Sociale de Proximité et d'Intérêt Général des radios associatives restent formellement inscrites dans la loi sur l'audiovisuel.

Le FSER doit être maintenu et consolidé pour les radios associatives non commerciales et pour leur mission de Communication Sociale de Proximité.

Le FSER doit rester réservé aux radios de catégorie A pour financer leur activité de radiodiffusion par voie hertzienne en utilisant les technologies analogiques (FM) et/ou numérique (DAB+)

Une aide spécifique doit être mise en place pour accompagner les radios associatives qui assument les charges d'une double diffusion analogique et numérique DAB+ pour un même service.

La mise en place d'un observatoire pour suivre et analyser les évolutions du secteur des radios associatives avec une mise en perspective chaque année de l'enveloppe du FSER.

Recomposition de la commission du FSER

À l'occasion de la nouvelle loi sur l'audiovisuel, la composition de la commission sera revue.

En effet, la présence des représentants des régies publicitaires n'est plus légitime.

Nous proposons qu'ils soient remplacés :

- par un représentant supplémentaire des radios associatives afin d'assurer une plus grande représentativité.
- par un représentant des territoires, principaux bénéficiaires de l'action des radios associatives.

Concernant les décrets d'application

Un dispositif doit permettre l'ajustement annuel de l'enveloppe du FSER afin de prendre en compte l'augmentation du nombre de radios et garantir la pérennité du financement des radios associatives.

Concernant les questions d'organisation

La création d'un troisième poste d'instructeur au sein de la commission du FSER est nécessaire afin de permettre un avancement plus rapide de l'étude des dossiers dans l'objectif que les versements des deux subventions, l'exploitation et la sélective, soient soldées avant le 15 décembre de l'exercice.

Le DAB+

pour les radios associatives aussi

Qu'en est-il aujourd'hui ?

La CNRA a soutenu et soutiendra les radios qui font le choix du DAB+. Elle incite les opérateurs de catégorie A à défendre leur place en DAB+ en raison de l'importance de leurs actions de Communication Sociale de Proximité.

Face au développement très rapide du DAB+ souhaité par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, et à l'examen des premiers résultats de sélection, la CNRA fait un constat alarmant sur la place laissée aux Radios Associatives. Les ressources tant analogiques que numériques sont attribuées prioritairement aux radios commerciales et aux services publics sur des zones et des pôles à fort intérêt économique.

Les zones moins attractives sont délaissées par les opérateurs commerciaux, alors que les radios associatives y sont plus présentes. Ces zones n'ont pas bénéficié des premières vagues d'appel à candidature. La technologie du multiplexage du DAB+ ne semble pas adaptée pour ces territoires. En effet, elle nécessite la présence d'un grand nombre d'opérateurs sur une même zone pour son équilibre économique.

D'autres technologies numériques le permettraient.

En effet, d'autres solutions techniques permettent aussi la diffusion numérique terrestre de notre média comme le DRM ou le DRM+. Nous demandons au CSA d'autoriser ces autres technologies déjà adoptées et en fort développement dans d'autres pays.

Baisse des subventions territoriales, stagnation des subventions nationales, plafonnement des ressources publicitaires, effets de seuil qui découragent le développement des produits, fin des contrats aidés, augmentation des salaires et des charges courantes : dans un environnement économique contraint, résoudre l'équation économique du financement de la double diffusion est une opération complexe. Il est probable que peu de radios y parviennent.

Si la question du financement de la double diffusion reste au cœur de ses préoccupations, la CNRA accompagne les radios associatives vers le DAB+.

La CNRA ne peut accepter une nouvelle fracture numérique. Le déploiement du DAB+ s'est effectué avec une logique géographique difficile à décrypter. Les zones de déploiement n'ont dans bien des cas aucun lien avec la réalité des territoires et les habitudes des populations.

Au-delà des zones urbaines à forte densité démographique, il est aussi important d'offrir aux auditeurs des zones rurales, de montagne, péri-urbaines, ultramarines, un choix de radios en qualité numérique. Pour préserver l'équilibre entre catégories, la CNRA se doit d'appuyer et de soutenir les projets de candidature en DAB+ de radios de communication sociale de proximité ayant parfaitement déterminé leur périmètre géographique d'influence. La notion de « logique de territoire » apparaît essentielle.

Pour cela, la CNRA a développé une recherche avancée vers des solutions alternatives moins coûteuses qui permettent déjà et pourront permettre aux radios associatives de prendre toute leur place dans ce nouveau paysage audiovisuel. C'est d'ailleurs sur ce modèle que fonctionnent les multiplex de Colmar et de Strasbourg.

La CNRA demande

25% de la ressource doit être attribuée aux radios de communication sociale de proximité. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de pouvoir analyser l'évolution des modèles économiques à l'œuvre dans le secteur associatif, d'établir des projections sur l'avenir par la mise en place d'un observatoire des radios associatives, un outil indispensable pour atteindre cet objectif.

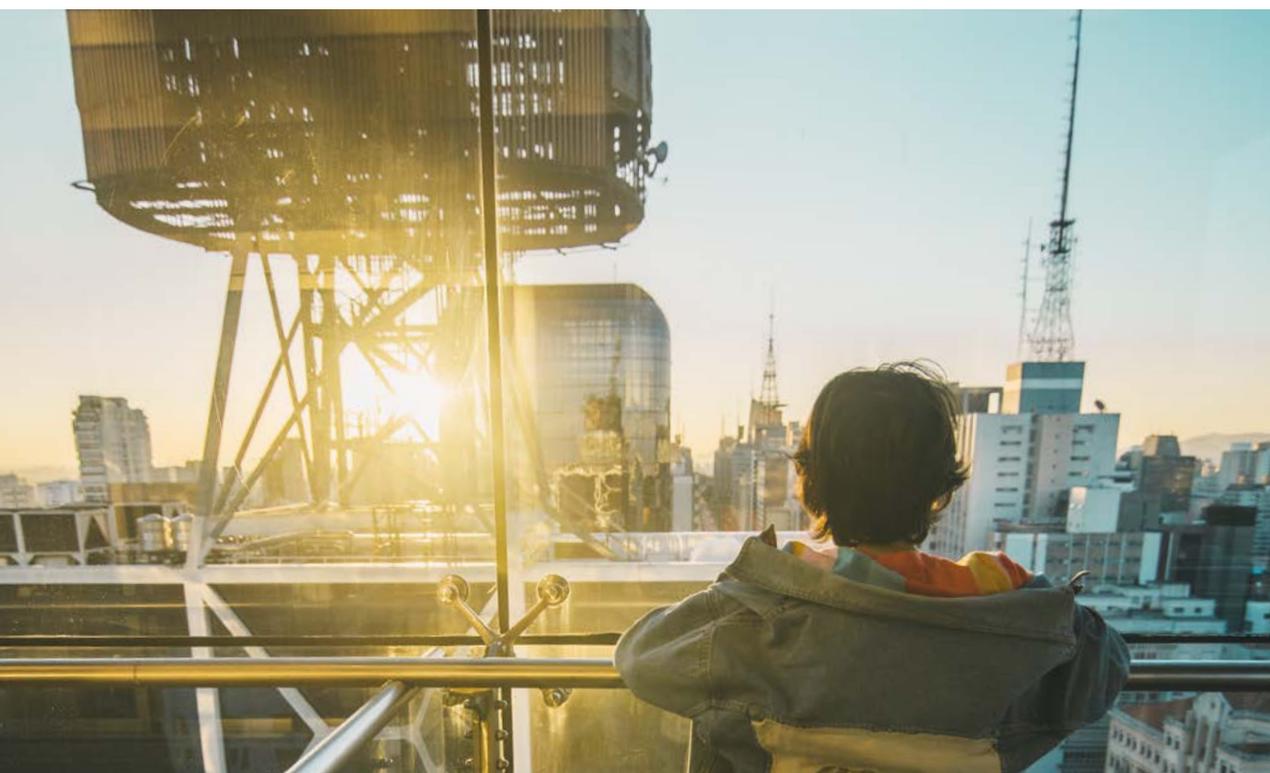
Les radios associatives ne doivent pas être écartées des bassins de vie importants où de nombreux leviers économiques indispensables à nos structures existent. Sur les grandes métropoles, nous demandons la planification de nouveaux allotissements locaux afin que nos radios puissent retrouver leur influence.

Que soit également envisagé la possibilité de faire fonctionner des multiplex à moins de 13 radios afin de prendre en considération les radios rurales, de montagne ou péri-urbaines.

Que des réunions régulières entre la CNRA et le CSA soient organisées afin de faire le point sur le déploiement progressif du DAB+.

Que les radios associatives n'aient pas à supporter le coût de la double diffusion.

Que l'état lance et finance une campagne nationale de promotion du DAB+ en direction du grand public.



L'emploi et la formation

Des enjeux majeurs pour les radios associatives

L'emploi est aussi un paramètre important pour la pérennité du modèle associatif.

L'encadrement et la formation des bénévoles ainsi que le pilotage du projet associatif nécessitent des compétences professionnelles le plus souvent mobilisées chez un salarié. La production d'une information fiable relève elle aussi des compétences d'un journaliste même si ce dernier peut s'entourer d'une équipe de bénévoles. Enfin, les technologies mises en œuvre pour la production et la diffusion des contenus sur les canaux hertziens et digitaux, sont de plus en plus complexes et imposent elles aussi le recours aux compétences d'un professionnel.

Souvent, les radios associatives permettent à des jeunes de se former dans le cadre d'un contrat en alternance ou de trouver leur premier emploi. Quand le dispositif des emplois aidés était encore en vigueur, cela pouvait permettre la reconversion ou l'insertion de personnes en difficultés. Néanmoins, les radios associatives jouent toujours leur rôle de radio école, il suffit de constater le nombre de professionnels reconnus aujourd'hui dans les médias nationaux qui ont fait leurs premiers pas dans une radio associative. Le rôle de radio école, nous le jouons également en direction des jeunes citoyens à travers la mise en place d'ateliers d'éducation aux médias dans les établissements d'enseignement. Cette mission est essentielle dans un contexte médiatique pollué par les infox, la montée du populisme et du communautarisme. Nos médias ouvrent l'esprit des plus jeunes et invitent à la rencontre de l'autre dans le respect de sa singularité.

La professionnalisation des radios associatives nécessite la mise en place de plans de développement des compétences qui débouchent sur une reconnaissance des parcours professionnels et des qualifications.

La formation des salariés est plus que jamais une nécessité. Les compétences se diversifient en raison du développement des technologies digitales. La refonte des modèles économiques, la réponse de plus en plus fréquente à des appels à projets, la gestion de dossiers de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes font appel à des compétences dans les domaines de l'ingénierie de projet. Les besoins de formation s'accroissent, alors que les financements sont de plus en plus difficiles à obtenir. Une réflexion est actuellement menée par la Fédération Auvergne-Rhône-Alpes auprès de la Direccte, en partenariat avec l'Afdas. Cette démarche a pour objectif de recenser les besoins des radios adhérentes, d'y apporter une solution collective en mixant différents modèles de formations (externe - interne - personnalisée en situation de travail) et d'accompagner la mutualisation d'emploi. Elle pourrait servir de modèle dans les autres régions ou sur le plan national.

La CNRA demande

Que les radios associatives puissent de nouveau bénéficier d'aides à l'emploi pérenne.

Que les offres de formation soient adaptés aux besoins croissants des radios pour qu'elles puissent disposer d'emplois consolidés et qualifiés et mener efficacement leur travail de maintien et de consolidation du lien social sur les territoires.

L'éducation aux médias

Garante du parcours laïcité et citoyenneté

Dans une société aujourd'hui constituée de différentes cultures, face à la question de l'immigration et à la montée des populismes, l'éducation aux médias est indiscutablement la meilleure réponse.

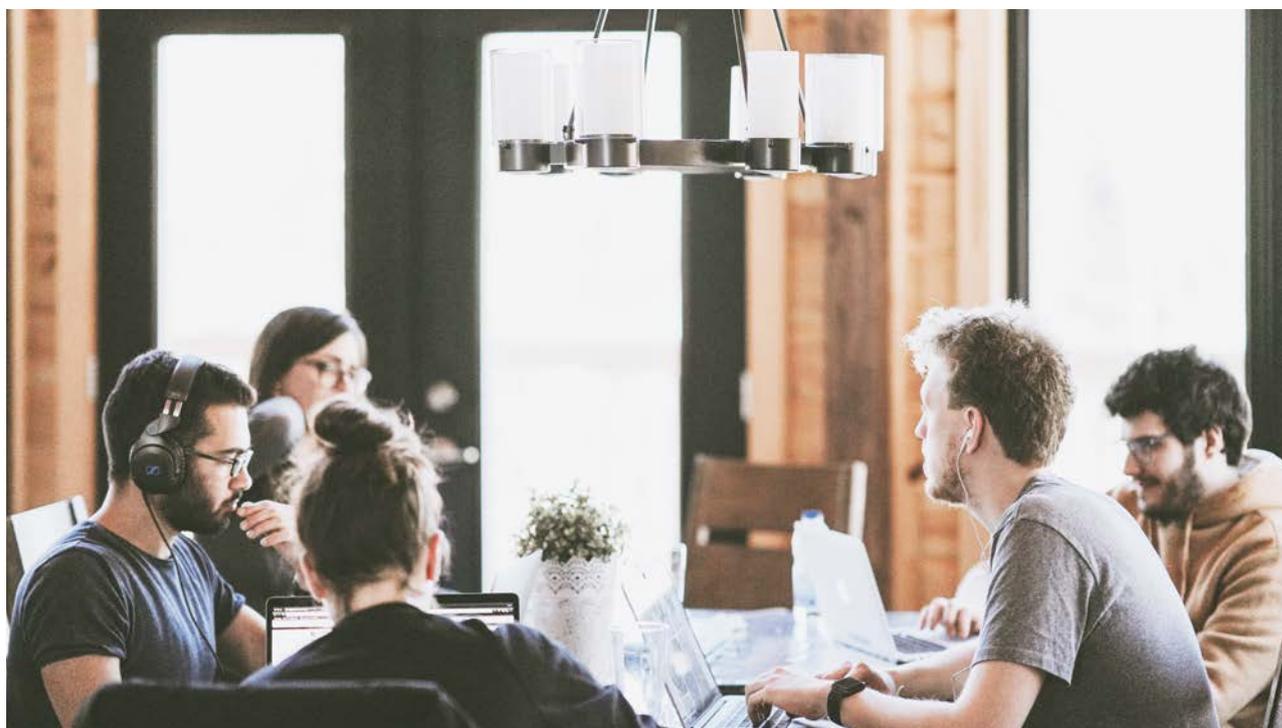
Comment débusquer les infos et utiliser avec discernement les réseaux sociaux ? Comment exprimer sa pensée, développer son argumentation et l'écoute des autres ?

C'est un rôle essentiel pour les radios associatives qui contribuent largement à l'ouverture d'esprit, à l'acceptation de l'autre ainsi qu'au décryptage de l'information.

La mise en œuvre de ces actions mobilise du temps de travail et un encadrement salarié formé est nécessaire pour développer les actions d'éducation aux médias.

La CNRA demande

Que le financement des actions d'éducation aux médias soit renforcé, tant au niveau de l'aide sélective qu'au niveau des financements Drac.



Nouvelles écoutes

Le podcast

66% des français consomment des contenus audios de manière digitale (streaming, radio sur internet, webradios, podcasts...).

12% des français ont des pratiques exclusivement digitales.

24% des français de moins de 25 ans écoutent exclusivement des contenus digitaux.

20% des français écoutent des podcasts.

Sources - CSA, étude audio et audio digitale - 2018

Les attentes du public changent, les modes de consommation de nos contenus aussi.

Les radios associatives sont fortement impactées par les transformations digitales qui nécessitent une réorganisation de leurs activités et une refonte de leurs modèles économiques. A côté de leur activité historique principale de radiodiffusion par voie hertzienne, les radios associatives développent aujourd'hui une activité « digitale » qui se décline à travers plusieurs canaux de diffusion.

Salariés et bénévoles doivent assurer de nouvelles missions et assumer de nouvelles tâches pour produire des contenus correspondants à ces nouveaux usages.

Une émission préparée par nos salariés ou nos bénévoles se décline désormais sur différents supports. Si le flux hertzien reste le principal mode de diffusion, un travail spécifique supplémentaire est nécessaire pour répondre aux nouveaux modes d'écoute de nos contenus.

La mise en ligne de podcast, les publications sur les réseaux sociaux et les plateformes vidéo imposent un travail, supplémentaire et de nouvelles compétences (prendre et retravailler des photos, réaliser des prises de vue et du montage vidéo).

Concrètement, la transformation digitale nous impose de revoir l'organisation du travail et la formation au sein des équipes.

Ces tâches supplémentaires demandent des financements spécifiques.



La CNRA demande

La reconnaissance de la diversification des activités digitales des radios.

Création sonore radiophonique

Un nouvel engouement pour la création sonore

Du documentaire à la fiction radiophonique, dans une grande diversité de formats possibles, la création sonore peut trouver une place de choix dans les productions des radios associatives.

Si le contexte lié aux nouvelles écoutes met les radios face à de nouvelles contraintes, il leur offre aussi de nouvelles opportunités à saisir et de nouveaux espaces de liberté pour la création.

À la spécificité des radios associatives, liée à la communication sociale de proximité, la création sonore se présente comme une valeur ajoutée de leur mission culturelle.

Rendues possibles par leur liberté de formats et de contenus, les créations sonores peuvent donner un nouveau souffle aux radios associatives.

En se réappropriant les valeurs à l'origine de leur fondation, les radios associatives se démarqueront auprès des auditeurs avec de véritables espaces de création animés par une haute exigence de qualité et une diversité de l'offre culturelle sur les antennes.

Parce que la création sonore appelle des collaborations avec des acteurs culturels du territoire (auteurs, comédiens, musiciens, structures...) elle renforce l'ancrage territorial des radios associatives.

L'une de nos fédérations, l'ARRA, s'est engagée dans cette voie en partenariat avec la Région Occitanie au travers d'appels à projets.

Le nombre de candidatures déposées montre l'intérêt des radios associatives pour cette démarche et les premières évaluations mettent en exergue la grande capacité d'innovation et de créativité au sein des radios. Elle souligne aussi un besoin réel d'accompagnement et de formations dans cette nouvelle démarche.

À côté du financement régional, un co-financement Drac serait un encouragement indispensable. Malheureusement, les Drac sont aujourd'hui peu enclins au financement de la création sonore.

La CNRA souligne donc le danger de dispositifs à plusieurs vitesses générant une inégalité territoriale à propos des crédits décentralisés. Des directives précises émanant du Ministère de la Culture seraient souhaitables.

la CNRA soutient la démarche de la Scam

Pour la création d'un accompagnement financier des radios associatives dans leurs projets de créations sonores radiophoniques.

La CNRA demande

Des enveloppes fléchées pour la création sonore radiophonique via les Drac.

Une harmonisation des pratiques et une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Quel avenir pour les radios associatives ?

pour la mise en place d'un observatoire

Aujourd'hui nous ne disposons pas d'un outil efficace pour mesurer précisément l'activité des radios associatives et l'ensemble des bénéfices qu'elles apportent aux citoyens et à leurs territoires. Les données dont nous disposons ne sont pas exhaustives et sont issues des dossiers déposés au FSER par les radios. Leur extraction est laborieuse par manque d'uniformité des déclarations sujettes à interprétations et extrapolations. La dématérialisation du dossier FSER devrait permettre une exploitation plus aisée de ces données. D'autres sources de données pertinentes pourraient être identifiées. La mutation de notre secteur, la disponibilité des données, rendent indispensable et possible la création d'un observatoire du secteur des radios associatives. Cet observatoire aura à sa disposition des indicateurs utiles (évolution des chiffres d'affaire, évolution de la masse salariale, nombre de salariés, nombre d'équivalent temps plein, types de contrat, nombre d'heures

de formation, évolution des subventions locales, nombre d'ateliers d'éducation aux médias dispensés en milieu scolaire, nombre de bénéficiaires...). L'observatoire sera en mesure de délivrer des études d'impact des politiques publiques sur le secteur des radios associatives. Nous pourrions désormais conjointement avec la DGMIC améliorer l'observation de l'évolution de la situation des radios avec une exploitation de données actualisées (n-1 à la place de n-2). Une réflexion entre la DGMIC et les organisations représentatives des radios est fortement souhaitée par la CNRA.

QUELQUES INDICATEURS UTILES

- Évolution du chiffre d'affaires total des radios.
- Emploi: Évolution de la masse salariale et du nombre de CDI en ETP - nombre de journalistes.
- Formation: nombre de bénéficiaires et nombre d'heures, évolution des contrats en alternance.
- Évolution du montant des subventions des collectivités locales.
- Éducation aux médias: nombre de radios engagées dans des actions éducatives, nombre d'ateliers, nombre de bénéficiaires.

La CNRA demande

La mise en place d'un observatoire pour suivre et analyser les évolutions du secteur des radios associatives avec une mise en perspective chaque année de l'enveloppe du FSER.

Pour cela, il est important que les données chiffrées et issues des dossiers annuels soient partagées entre le Ministère de la Culture, le Ministère des Finances, le CSA, les Commissions Culture du Sénat et de l'Assemblée Nationale et les organisations représentatives des radios associatives.

La place des femmes dans les radios associatives

S'il y a actuellement une inflation d'enquêtes sur la représentation des femmes dans les médias, cela ne se traduit pas par une amélioration de la situation sur le terrain. Selon l'étude du CSA publiée en mars 2019 « La représentation des femmes à la télévision et à la radio », la présence féminine à l'antenne est de 39 % pour 61 % pour les hommes. Il est urgent de poursuivre cette sensibilisation. Les radios associatives ont un rôle

important à tenir, facilité par leur travail de proximité et d'immersion dans les territoires, pour inciter les femmes à prendre la parole, à prendre leur place et à le faire savoir. Le manque de femmes bénévoles à la radio serait lié à la perception de leurs disponibilités ainsi qu'à une autocensure par rapport à une légitimité culturelle (obstacles liés à l'éducation et aux préjugés). Le rôle des radios associatives dans l'Éducation

aux Médias, particulièrement dans les quartiers prioritaires, est primordial. Elles proposent de nouveau à l'antenne des émissions féministes, très fortes dans les années 80, mais qui ont pu avoir tendance à disparaître.

La CNRA s'engage

La CNRA est très attachée à défendre la place des femmes dans les radios associatives et rappelle régulièrement au sein des fédérations l'importance de renouveler leurs membres dirigeants en respectant la parité.



La CNRA aux côtés des radios associatives depuis 25 ans

Nos valeurs

Confédération structurée en 13 fédérations régionales et 1 nationale, la CNRA revendique son fonctionnement démocratique et son travail dans l'esprit permanent de l'intérêt général de l'ensemble des radios associatives dans leur grande diversité.

Chaque année, des membres du conseil d'administration se déplacent en région pour être à l'écoute des radios membres, une préoccupation permanente pour la CNRA.

Au-delà de la représentation et de la défense du secteur, la CNRA remplit une mission d'accompagnement de ses membres via les fédérations.

La CNRA adhère à la Fédération des Entreprises du Spectacle vivant, de la musique, de l'Audiovisuel et du Cinéma (FESAC), à la Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de communication (COFAC) et au Groupe de Recherches et d'Études sur la Radio (GRER).

Nos actions

La CNRA est reconnue par le Ministère du Travail pour la représentativité patronale et y représente 230 radios adhérentes.

La CNRA a participé à l'élaboration d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) au sein de la Commission Paritaire Nationale Enseignement Formation - Audiovisuel (CPNEF-AV).

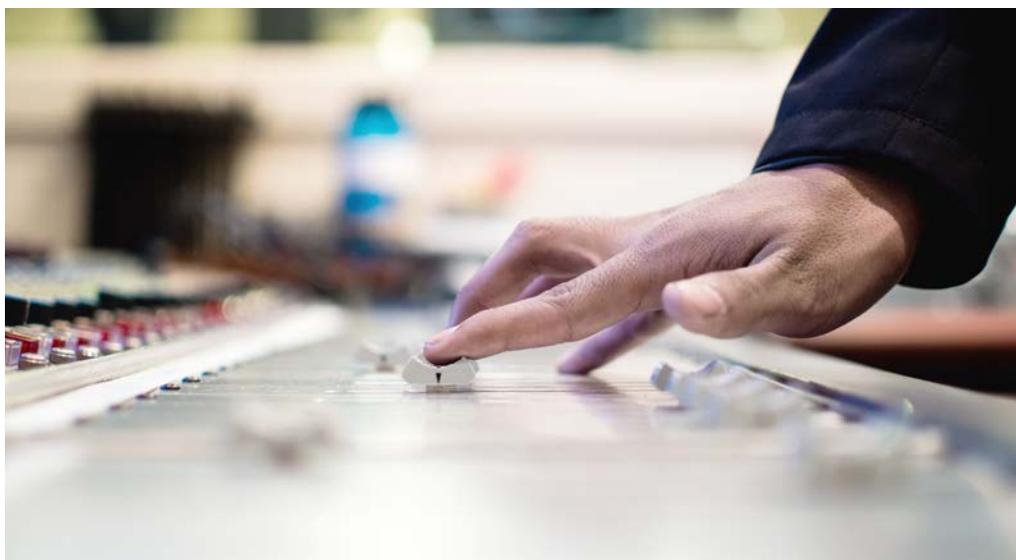
La CNRA agit pleinement au sein de la Commission du FSER avec deux sièges.

La CNRA s'associe aux organisations nationales représentatives des radios de catégorie A pour que leur spécificité soit reconnue par le Centre National de la Musique.

La CNRA a initié et porte avec Médiamétrie la mesure d'audience spécifique aux radios associatives.

La CNRA a initié et obtenu les accords SACEM avec un abaissement de 5% du versement de la redevance, qui profite aujourd'hui à toutes les radios.

La CNRA organise annuellement des États Généraux avec l'ensemble des partenaires et acteurs du secteur.



Ce livre blanc vous est directement adressé

Monsieur le Ministre de la Culture

Monsieur le Ministre des Finances Publiques

Monsieur le Président de la commission du FSER

Monsieur le Président du CSA

Madame la Présidente de la commission culture
au Sénat

Monsieur le Président de la commission culture à
l'Assemblée Nationale

Mesdames et Messieurs les député(e)s et
sénateur(trice)s

Mesdames et Messieurs les Président(e)s de Région

Messieurs les Présidents du SNRL, du réseau Campus
France et de la Féarock



CNRA

c/o radio ALPA - MJC Prévert
97 Grande Rue
72000 Le Mans
president@cnra.fr

CO-PRÉSIDENT(E)S

Eliane Blin et Farid Boulacel

***VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU MINISTÈRE
DE LA CULTURE*** Jean-Yves Breteau

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU CSA
Jean-Marc Courrèges-Cénac

VICE-PRÉSIDENTE À LA CRÉATION SONORE
Siham Mineur

***VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DES AFFAIRES
SOCIALES*** Jérôme Roisin

PRÉSIDENT D'HONNEUR Claude Palmer

Les États Généraux des radios
associatives se sont déroulés à
l'École Supérieure de Journalisme,
à Paris les 13 et 14 juin 2019

